

ENTRE LES FONDATRICES SUIVANTES :

Entre

ŒUVRE D'ARBRE

Siège social : 4 Rue Valentin Rawle 76250 DEVILLE
LES ROUEN

N° SIRET: 50983995700032

Représentée par Monsieur Thibault MEGARD,
dûment habilité aux fins des présents

Agissant en qualité de Gérant

Et

☐ Les 2/3 du personnel de l'entreprise **ŒUVRE D'ARBRE**
qui ont ratifié le projet d'accord proposé par le chef
d'entreprise (*le document justificatif de la consultation
doit être joint au règlement pour le dépôt*).

BIOWORK

Siège social : 2364 route de Bolleville 76 210
TROUVILLE ALLIQUERVILLE

N° SIRET: 52151396000018

Représentée par Madame Charlotte COURCHAY,
dûment habilité aux fins des présents

Agissant en qualité de Gérante

☐ Conclu par décision unilatérale.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités**

ROUEN, le 14 janvier 2025

Affaire suivie par : Laurent CLOVET
Courriel : laurent.clovet@seine-maritime.gouv.fr

**BIOWORK
2364 ROUTE DE BOLLEVILLE
76210 TROUVILLE**

Récépissé de dépôt N° T07625062556

Le Directeur Régional certifie qu'en application des articles L.2231-6, L.3313-3, L.3323-4, L.3323-6, L.3332-9, L.3345-1, L.3345-2, L.5121-12, D.2231-2 à 8, D.2323-9, D.2323-12-2, D.3313-1, D.3313-2, D.3313-3, D.3313-7-1, D.3323-2, D.3323-8, D.3345-1 à 5, R.2231-9, R.3332-4, R.3332-5, et R.5121-29 du code du travail, et des articles L.138-31 et L.911-1 du code de la sécurité sociale, il a été déposé le **13/01/2025** :

PEI

Date de signature : 03/12/2024

Par : BIOWORK
N° SIRET : 52151396000018

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la directrice régionale et par subdélégation,
Le directeur du travail,
Directeur départemental adjoint,

Pascal DESILLE-LEGEAY

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales et conventionnelles ; ni même une reconnaissance de sa conformité au regard des dispositions légales qui président à ses modalités de conclusion.

La validité de tout texte peut être contestée devant le juge judiciaire



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités**

ROUEN, le 14 janvier 2025

Affaire suivie par : Laurent CLOVET
Courriel : laurent.clovet@seine-maritime.gouv.fr

**OEUVRE D ARBRE
4 RUE VALENTIN RAWLE
76250 DEVILLE-LES-ROUEN**

Récépissé de dépôt N° T07625062554

Le Directeur Régional certifie qu'en application des articles L.2231-6, L.2231-7, L.2232-28, L.2232-29, L.2261-1, L.2261-8, L.2524-5, L.3313-3, L.3315-5, L.3323-4, L.3323-6, L.3332-9, L.3345-1, L.3345-2, D.2231-2 à 8, D.3313-1 à 3, D.3313-6, D.3313-7-1, D.3323-1, D.3323-2, D.3323-8, D.3345-1 à 5, R.2231-9, R.3332-4, R.2242-1, R.5121-29 et R.5121-32 du code du travail, il a été déposé le **13/01/2025** :

PEI

Conclu le 03/12/2024

Entre :
OEUVRE D ARBRE
N° SIRET : 50983995700032

Et

Les salariés représentés par : Salariés à la majorité des deux-tiers

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la directrice régionale et par subdélégation,
Le directeur du travail,
Directeur départemental adjoint,

Pascal DESILLE-LEGEAY

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales et conventionnelles ; ni même une reconnaissance de sa conformité au regard des dispositions légales qui président à ses modalités de conclusion.

La validité de tout texte peut être contestée devant le juge judiciaire